



# **PROGRAMME DE FORMATION DEJEPS RUGBY À XV**

*à destination des joueur.se.s professionnel.se.s*

**2023-2024**

## **Objectifs de la formation**

- Inciter les clubs à travailler sur leur plan de succession d'entraîneur
- Renouveler les cadres techniques du rugby
- Mettre en oeuvre l'alternance, nécessaire dans le développement des compétences et qui place l'employeur ou la structure d'accueil de l'apprenant dans un statut de «co-formateur».
- Permettre à ce public spécifique d'accéder à la formation DEJEPS Rugby à XV

## **Programme**

**UC 1 : Concevoir un projet d'action**

**UC 2 : Coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action**

**UC 3 : Conduire une démarche de perfectionnement sportif en rugby à XV**

**UC 4 : Encadrer le rugby à XV en sécurité**

## **Modalités pédagogiques**

**Formation en présentiel : 284h**

dont 108h en Action de Formation à Distance Synchrones

dont 176h d'Action de Formation en Immersion Professionnelle

**Formation ouverte à distance (FOAD) : 216h**

**Soit 500 heures de formation, du 18 janvier 2023 au 1 juillet 2024**

**Et 400 heures de mise en situation professionnelle en structure d'accueil**

**Durée et lieu de la formation : 18 mois, en structure d'accueil**

## **Intervenants**

Les formateurs et intervenants sont des professionnels de la formation, et/ou des professionnels du rugby.

L'équipe formatrice est composée de formateurs de l'IREF et de formateurs internes à la structure d'accueil mobilisés.



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



# PROGRAMME DE FORMATION DEJEPS RUGBY À XV

à destination des joueur.se.s professionnel.le.s

## 2023-2024

### Public

Candidat souhaitant entraîner contre rémunération ou bénévolement au plus haut niveau amateur ou professionnel et les catégories élites jeunes.

(cf. [Obligations Fédérales](#), article 351 des RG)

### Prérequis

- Avoir 18 ans
- Justifier d'un contrat professionnel de joueur, d'un contrat fédéral de joueuse, d'une durée de validité de 18 mois
- Être titulaire :
  - du PSC1 ou d'un diplôme équivalent
  - d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive et à l'encadrement de moins de 3 mois avant l'entrée en formation
- Attester d'une pratique minimum de 2 saisons sportives au sein d'une équipe de rugby à XV évoluant en compétition
- Justifier d'une expérience d'encadrement d'une équipe (EDR, jeunes ou séniors) en rugby à XV pendant au moins une saison sportive
- Obtenir un avis favorable suite aux tests de sélection
- Être capable de comprendre et écrire le français
- Vérifier la possibilité de :
  - mobiliser les ressources matérielles adéquates pour réaliser la formation (ordinateur équipée d'une caméra)
  - mobiliser un tuteur répondant aux exigences du [décret](#) (Journal officiel de la République Française du 2 avril 2022)

### Modalité d'accès

Dossier de candidature disponible [ICI](#)

### Prix

Coût de la formation = 8 600€ TTC

### Calendrier

Le calendrier de la formation DEJEPS Rugby à XV à destination des joueurs professionnels est disponible [ICI](#)

### Accessibilité

La Ligue Auvergne Rhône Alpes de Rugby est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap.

Veuillez contacter l'IREF afin de vous renseigner sur les possibilités de compensations disponibles :  
[agnes.dachis@ligueaura-ffr.fr](mailto:agnes.dachis@ligueaura-ffr.fr)

### Contact

Vous souhaitez plus d'informations sur la formation DEJEPS Rugby à XV ?

Contactez Xavier DUMONCEAU,  
06 80 30 49 69  
[xavier.dumonceau@ligueaura-ffr.fr](mailto:xavier.dumonceau@ligueaura-ffr.fr)

